

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 mai 2022,
Secrétaire de séance : Claude LACOUR

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Pierre GOUSSOT suppléant de Henri BELLEGARDE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI,

Absents : Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220519-08-ENF-

**MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE
DU RELAIS PETITE ENFANCE AUPRÈS DE
LA MAISON DE SANTÉ DU PIÉMONT OLORONNAIS**

Mme SAOUTER indique que dans le cadre des actions de prévention qu'elle porte, la Maison de Santé du Piémont Oloronais souhaite mettre en place des ateliers périnatalité à destination des futurs parents du territoire. Ces temps seraient animés par des professionnels de santé (médecin, kinésithérapeutes, sages-femmes...) sur des thématiques diverses : santé environnement, suivi carnet de santé, périnée, alimentation, SOS nouveaux parents...

A ce titre, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a été sollicitée, par l'intermédiaire du médecin des crèches intercommunales et également professionnel libéral membre de cette maison de santé, pour une mise à disposition à titre gracieux de la salle du Relais Petite Enfance / Ricochet sur le site de L'Îlot Mômes sis 26 rue Jean Moulin.

Le fait de concrétiser ce partenariat et réaliser ces ateliers dans la salle du Relais Petite Enfance et de Ricochet permettrait d'apporter une continuité dans la logique de parcours des familles qui s'adressent, par la suite, aux équipements du service Petite Enfance dans le cadre d'une recherche d'un mode d'accueil ou d'un lieu de soutien à la parentalité (Ricochet). La localisation de ces ateliers dans nos locaux est également un moyen de promouvoir nos services auprès des usagers qui fréquenteront ces ateliers puisqu'une petite présentation de nos services serait faite en amont de chaque atelier.

Cette mise à disposition à titre gracieux s'établirait pour une dizaine d'ateliers à compter du mois de juin, sur des créneaux horaires du mardi entre 12h et 14h planifiés avec eux, ces créneaux n'étant pas pourvu par nos services.

Ainsi, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de cette salle pour une durée maximum de douze mois.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de la salle du Relais Petite Enfance / Ricochet avec les co-gérants de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) du Piémont Oloronais,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mai 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY